



Notice d'installation, d'utilisation et d'entretien.

Poêles à granules de type B6, B9, B9S, B9CX, B10, B12C

Cette notice contient 21 pages numérotées de 1 à 21.

Elle doit être lue et suivie pour l'installation et surtout pour l'utilisation de l'appareil.

Chazelles se garde le droit de la modifier à tout moment.

Les schémas et images ne sont pas contractuels, Chazelles se garde le droit de les modifier ou supprimer pour une meilleure compréhension.

Ce document est parti intégrante du produit.

Limites de responsabilité du CHINVEST.

CHINVEST est déchargé de toute responsabilité civile et pénale, directement ou indirectement, dans les cas suivants :

- installation non conforme aux normes et à la réglementation en vigueur dans l'état où le poêle est installé,
- non-respect des instructions figurant dans la présente notice,
- installation réalisée par des personnes mal ou non formées,
- utilisation non conforme aux spécifications de la présente notice et de la réglementation en vigueur,
- manque d'entretien de la part de l'utilisateur ou de l'installateur,
- modifications ou réparations effectuées sans l'autorisation de CHINVEST,
- utilisation de pièces détachées qui ne sont pas d'origine pour le modèle de poêle,
- des événements exceptionnels.

Chinvest SAS
Route de Marthon
16380 CHAZELLES
www.chazelles.com



Table des matières

1- GENERALITES.....	4
1.1 Important	4
1.2 Mises en garde à l'attention de l'installateur, du chargé de l'entretien approfondi, et du réparateur ..	4
1.3 Mises en garde à l'attention de l'utilisateur	5
2 - NUMERO DE SERIE	5
3 - INFORMATIONS IMPORTANTES	6
4 - SECURITE	6
5 - SERVICE APRES VENTE.....	7
6 - MANIPULATION ET STOCKAGE.....	7
7 - COMBUSTIBLE AUTORISE	7
8 - COMBUSTIBLE INTERDIT	7
9 - INSTALLATION : VERIFICATIONS PREALABLES.....	8
10 - MISE EN PLACE DU POÊLE	8
10.1 Informations importantes	8
10.2 Sol porteur.....	8
10.3 Matériaux des murs, sol et plafond environnants	9
10.4 Distances du poêle par rapport aux murs et meubles environnants	9
11- CONDUIT DE FUMEE.....	9
11.1 Raccordement au conduit de fumée existant	10
11.1.1 Création d'un conduit métallique isolé double paroi et d'un conduit d'amenée d'air séparé	10
11.1.2 Utilisation d'un conduit traditionnel maçonné existant	10
11.1.3 Utilisation d'un conduit métallique isolé double paroi existant.....	11
11.1.4 Création d'un conduit de fumée ou utilisation d'un conduit de fumée existant, et prise d'air dans la pièce :.....	11
11.1.5 Installation en zone 2	11
11.1.5.1 Généralités	11
11.1.5.2 Positions du terminal admises et interdites en zone 2	12
11.1.6 Installation en zone 3	13
12 AMENEE D'AIR COMBURANT	14
13 - RACCORDEMENT ELECTRIQUE	15
14 - ENTRETIEN.....	16
14.1 Entretien du poêle	16
14.1.1 Généralités et mises en garde.....	16

14.1.2 Nettoyage du creuset.....	18
14.1.3 Nettoyage du cendrier, du tube de la bougie et de la chambre de combustion	19
14.1.4 Nettoyage de l'échangeur de fumées	19
14.1.5 Nettoyage de la vitre en vitrocéramique	19
14.1.6 Vidage du tampon au pied du conduit de fumée (ou du réceptacle à suies intégré au poêle). ...	19
14.1.7 Nettoyage du fond du réservoir à granulés	19
14.1.8 Nettoyage de l'habillage du poêle.....	20
14.1.9 Ramonage du conduit de fumée et nettoyage du conduit d'amenée d'air comburant.....	20
15 – GARANTIE CONTRACTUELLE.....	20
15.1 DUREE	20
15.2 GARANTIE LEGALE	21
15.3 VALIDITE	21
15.4 EXCLUSION	21
15.4.1 Pièces d'usure.....	21
15.4.2 Vitre et matériaux réfractaires.....	21
15.4.3 Généralités	21

1- GENERALITES

1.1 Important

Il faut lire la notice, la comprendre, et la conserver sans limite de temps.

Les professionnels assurant la vente aux particuliers doivent fournir cette notice à leurs clients en les informant et en leur détaillant si nécessaire tous les points particuliers des processus d'installation, d'utilisation et d'entretien.

Le respect des indications contenues dans la présente notice garantit la sécurité des personnes et des biens ; il assure un fonctionnement fiable, économique et une plus longue durée de fonctionnement. Au cas où la présente notice serait perdue ou illisible, veuillez en demander un nouvel exemplaire directement à votre revendeur. Tous les règlements nationaux et locaux, ainsi que les normes européennes doivent être respectés lors de l'installation, de l'utilisation et de l'entretien du poêle.

L'installation, les travaux de branchement électrique, la vérification du fonctionnement, l'entretien approfondi et les réparations, sont des opérations qui doivent être effectuées exclusivement par un personnel qualifié et possédant une connaissance adaptée du produit.

Il est préconisé que la première mise en service du poêle, et donc le premier allumage, soient effectués par celui qui a réalisé son installation, pour pouvoir ainsi vérifier le bon fonctionnement du poêle et du système d'évacuation des fumées.

La responsabilité de la société CHINVEST est limitée à la fourniture du matériel au départ de ses entrepôts, et ne pourra être retenue à la suite d'un endommagement en cours de transport, et suite à une installation ou une utilisation non conforme aux prescriptions et recommandations précisées dans la présente notice. CHINVEST décline toute responsabilité civile et pénale en réparation de préjudices éventuels occasionnés, directement ou indirectement, aux personnes, animaux ou biens, suite au non-respect des prescriptions figurant dans cette notice.

En cas de problème ou d'incompréhension de cette notice, l'utilisateur et l'installateur sont invités à contacter le revendeur, et si ce dernier ne peut répondre, il est invité à contacter le siège de CHINVEST.

Toute modification du poêle non agréée par CHINVEST est strictement interdite.

Dans le but de poursuivre une politique de développement constant et de renouvellement du produit, CHINVEST se réserve le droit de modifier, sans préavis, les caractéristiques et la présentation de ses modèles ainsi que la conception, l'entretien et la réparation des installations si nécessaire.

Les schémas, illustrations et images sont proposés dans cette notice à titre indicatif. Ils ne sont donc pas toujours strictement conformes au produit livré et ne sont en aucun cas contractuels.

1.2 Mises en garde à l'attention de l'installateur, du chargé de l'entretien approfondi, et du réparateur

Il est absolument indispensable que l'installateur, les personnes chargées de l'entretien de fond et de la maintenance, et le réparateur éventuel prennent connaissance, comprennent et respectent l'ensemble des prescriptions de la présente notice avant toute intervention. En cas de doute sur la compréhension des prescriptions, ne pas installer le poêle et contacter le revendeur.

Le non-respect de ces prescriptions peut provoquer des dégâts aux personnes, aux animaux ou aux biens, pour lesquels CHINVEST décline toute responsabilité, et entraîne l'entière responsabilité de celui qui effectue l'intervention. L'installation des poêles B6, B9, B9S, B9CX, B10 et B12C doit être effectuée par un professionnel ou une personne qualifiée, agréé par CHINVEST.

Si un particulier effectue lui-même l'installation du poêle, il est impératif qu'il fasse vérifier son ouvrage par un professionnel compétent, et que la toute première mise en service soit réalisée par ce professionnel.

L'installation doit être réalisée dans les règles de l'Art (DTU 24.1) et/ou Avis Technique notamment en ce qui concerne le territoire français) et d'après les indications ci-après ; la sécurité et le bon fonctionnement en dépendent.

La présente notice intègre l'essentiel des prescriptions requises par la norme EN 14785, le DTU 24.1, les arrêtés du 22/10/69, et 03/02/2009), mais il est néanmoins nécessaire que l'installateur connaisse parfaitement les prescriptions

de ces textes et réglementations annexes, ainsi que leurs évolutions pouvant survenir après l'édition de la présente notice. Étant donné que la normalisation et la réglementation concernant l'installation des poêles à granulés de bois est actuellement en fréquente évolution, il convient de s'informer auprès du revendeur sur les dernières prescriptions en vigueur.

Avant d'installer le poêle, il est indispensable de lire toutes les notices des éventuels accessoires qui composent l'installation.

Avant d'accéder aux équipements électriques, tous les circuits d'alimentation doivent être mis hors tension. Toute intervention sur le circuit électrique et la carte électronique doit être réalisée par un professionnel qualifié.

Que ce poêle soit installé et utilisé en France ou dans un autre pays, les réglementations locales ou nationales doivent en tout état de cause être respectées.

Chaque installation étant un cas particulier, l'installateur professionnel ou privé devra prendre toutes les précautions préalables nécessaires en fonction des éléments techniques inhérents à chaque chantier.

Dans le cas où le poêle doit être installé dans un bâtiment collectif, le règlement de la copropriété doit être respecté ou une autorisation doit être demandée préalablement.

Dans le cas où le poêle doit être installé dans un « E.R.P. » (Établissement Recevant du Public), se conformer aux conditions particulières (réglementation spécifique) applicable à ce type d'établissement.

L'installateur, après avoir pris connaissance de cette notice, et à la fin de son travail, doit la remettre à l'utilisateur du poêle. Il convient qu'il lui indique les principaux conseils d'utilisation et d'entretien.

1.3 Mises en garde à l'attention de l'utilisateur

L'utilisateur trouvera les renseignements nécessaires au bon fonctionnement et à l'entretien courant de son poêle aux chapitres concernés. Nos conseils d'utilisation et d'entretien doivent être respectés, étant donné que la sécurité et le bon fonctionnement en dépendent.

Pour tout autre renseignement ou besoin, contactez le REVENDEUR chez lequel vous avez effectué votre achat. Lorsque vous ferez intervenir un professionnel ou une personne qualifiée pour l'entretien de votre poêle, pensez à lui soumettre la présente notice pour qu'il effectue ses opérations conformément aux recommandations de CHINVEST. Faites de même si vous faites appel à un réparateur.

En cas de dysfonctionnement du poêle, l'arrêter et ne pas tenter de réparer. Contacter exclusivement un personnel qualifié. L'éventuelle réparation doit être uniquement effectuée par un professionnel qualifié en utilisant des pièces détachées d'origine.

Toute modification de l'installation (notamment l'alimentation en air de combustion et l'évacuation des fumées) doit être réalisée exclusivement par un professionnel qualifié, agréé par CHINVEST.

Conservez soigneusement cette notice sans limite de durée.

Pensez à transmettre la présente notice au nouvel utilisateur en cas de rétrocession du poêle ou de l'habitation qui le contient.

La garantie du poêle se trouve à la fin de cette notice.

2 - NUMERO DE SERIE

Le numéro de série du poêle est inscrit sur la plaque signalétique fixée à l'arrière du poêle et nous vous recommandons de le recopier en dernière page de la présente notice ; il devra être indiqué, le cas échéant, à votre revendeur.

3 - INFORMATIONS IMPORTANTES

Le poêle à granulés vous est fourni avec cette notice d'installation d'utilisation et d'entretien. Lisez-la attentivement avant de procéder à l'installation et à la mise en chauffe de l'appareil. Conservez ce document sans limite de durée. Il fait partie intégrante du produit.



ATTENTION : Ce symbole d'avertissement situé en divers points de ce manuel, vous indique que le non-respect de ce qui est écrit, peut causer de graves dommages au produit et mettre en péril la sécurité de ceux qui l'utilise.

Il convient de lire attentivement les instructions et les informations contenues dans le présent document avant toute intervention sur le produit garantissant ainsi la sécurité des biens et des personnes.

Toutes les réglementations locales et nationales, ainsi que les normes européennes, doivent être respectées lors de l'installation et de l'utilisation de l'appareil.

L'emballage de votre nouveau poêle à granulés le protège de façon optimale. Le transport peut malgré tout engendrer des dommages à votre poêle ou à ses accessoires. Nous vous demandons donc de vérifier que votre poêle ne soit pas endommagé et qu'il ne manque rien après l'avoir déballé ! Signalez sans délai toute anomalie à votre revendeur !

4 - SECURITE

Attention : la vitre est très chaude !! Ne pas laisser les enfants toucher la vitre. Ne placez pas de rideaux, vêtements, linges, meubles ou autre matière inflammable sur ou à proximité de l'appareil.

Il est recommandé, après installation du poêle, de le laisser chauffer pendant quelques heures à la puissance 3 et de bien ventiler l'habitation, appareil sous surveillance, pour faire durcir la peinture. Ceci peut entraîner la formation de fumées, qui disparaîtront d'elles-mêmes après un certain temps.

L'entretien et le nettoyage réguliers sont indispensables au bon fonctionnement de longue durée en toute sécurité. Le verre fissuré ou brisé doit être remplacé avant de remettre l'appareil en fonctionnement.

Votre appareil est conçu pour l'utilisation de combustibles bien spécifiques. Vous en trouverez le détail au chapitre Combustible. Il est strictement interdit d'utiliser d'autres combustibles, votre poêle risquant de s'endommager rapidement.

Les parois et le dessus du poêle peuvent devenir très chaud.

Utilisez toujours des pièces de rechange d'origine. Il est interdit de modifier l'appareil.

Règles de sécurité :

Généralités

- Ne jamais jeter d'eau pour éteindre le feu.
- La vitre et certaines parties de l'appareil sont très chaudes : « Attention aux risques de brûlures notamment pour les enfants. »
- A travers le vitrage, le foyer dégage par rayonnement une chaleur importante : il ne faut pas placer de matériaux ni d'objets sensibles à la chaleur à une distance inférieure à 0,80 m et 180° autour de l'appareil.
- Ne pas mettre en place des matériaux facilement inflammables au voisinage de l'appareil.
- Ne jamais faire fonctionner l'appareil sans le tiroir cendrier et le creuset en position.
- Lors du décentrage, vider le contenu du cendrier dans un récipient métallique ou ininflammable exclusivement réservé à cet usage.

Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles et mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil et de la sécurité leur ont été données et les risques encourus ont été appréhendés.

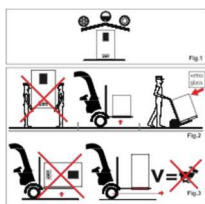
Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.

5 - SERVICE APRES VENTE

Nous vous recommandons de n'utiliser que les pièces de rechange fournies par le fabricant. Le fabricant ne peut être tenu responsable si les opérations d'entretien et de maintenance n'ont pas été réalisées comme demandées dans la notice.

6 - MANIPULATION ET STOCKAGE

L'appareil est protégé par un emballage mixte bois et carton, de ce fait il ne peut pas être stocké dans un local trop humide. Il doit être absolument protégé de la pluie pour éviter toute détérioration des composants. La garantie ne peut pas, dans ce cas, s'appliquer et annule donc la gratuité des éléments et des opérations nécessaires au remplacement des composants défectueux.



Il y a des composants fragiles comme la carte électronique et les vitres donc chaque manipulation doit être effectuée en respectant les instructions suivantes :

- un chariot élévateur : soulever l'appareil avec précaution et le poser lentement.
- un chariot à deux roues pour monter un escalier :

Positionner l'étiquette à l'opposé de vous. La face vitrée est toujours positionnée où il y a l'étiquette.

7 - COMBUSTIBLE AUTORISE

Les granulés sont fabriqués à partir de résidus de bois provenant de scieries et de menuiseries ainsi que de chutes de bois d'exploitation forestières. Ces matériaux sont donc d'origine naturelle à 100 % et sont broyés, séchés et pressés en « granulés » sans ajout de colle et d'adjuvant. Les granulés autorisés doivent être certifiés de classe A1 selon la norme ISO 17225-2. Seuls les granulés labellisés comme ci-dessous sont autorisés comme combustible. Caractéristiques minima du combustible recommandé :



Pouvoir calorifique (MJ/kg) (2*)	≥ 17,6 MJ/kg
Pouvoir calorifique (KWh/kg) (2*)	≥ 4,9 KWh/kg
Pouvoir calorifique (Kcal/kg) (3*)	≥ 4.223 Kcal/kg
Densité	1,12 kg/dm ³
Taux d'humidité	max. 10,0 %
Teneur en cendre	..max. 0,5 %
Longueur	max. 30 mm
Diamètre	5- 6 mm
Poussières	max. 2,3% (1*)
Composition	Bois naturel

L'utilisation de combustible de médiocre qualité ou non autorisé perturbe le fonctionnement de votre poêle à granulés et peut entraîner en outre une ANNULATION de la garantie et de la responsabilité liée au produit associée. Le fait de brûler des granulés de mauvaise qualité :

- raccourcit les intervalles entre les nettoyages,
- augmente la consommation de combustible,
- diminue le rendement énergétique,
- salit prématurément la vitre,
- provoque un encrassement rapide du creuset et du conduit de raccordement.

8 - COMBUSTIBLE INTERDIT

Tous les autres granulés qui ne sont pas conformes à la norme citée ci-dessus.

9 - INSTALLATION : VERIFICATIONS PREALABLES

La mise en œuvre d'un poêle à granulés doit être réalisée en conformité avec la réglementation en vigueur et l'ensemble des documents fournis avec l'appareil. Toutes les réglementations locales et nationales, ainsi que les normes européennes, doivent être respectées lors de l'installation et de l'utilisation de l'appareil.



IMPORTANT : Les schémas et croquis présentés dans ce manuel ne sont qu'à titre indicatif, il faut absolument respecter les règles nationales ou internationales.

Vérifications préalables à la mise en œuvre du poêle :

Avant de procéder à l'installation, il y aura lieu de vérifier au préalable l'environnement immédiat de celui-ci et notamment :

- si le conduit de fumée, destiné à évacuer les produits de combustion de l'appareil, est désigné et compatible avec les caractéristiques de l'appareil,
- si la distance aux matériaux combustibles est respectée,
- si les caractéristiques des matériaux constituant les parois d'adossements sont en conformité avec la réglementation en vigueur et/ou compatible avec les préconisations du fabricant de l'appareil,
- si l'amenée d'air de combustion nécessaire au bon fonctionnement de l'appareil est existante et bien dimensionnée (raccordée ou pas directement sur l'extérieur),
- si la résistance mécanique du plancher est suffisante.

10 - MISE EN PLACE DU POÊLE

10.1 Informations importantes

Il est INTERDIT d'installer un poêle à granulés B6, B9, B9S, B9CX, B10 et B12C dans une chambre, dans une salle de bain ou douche, dans un WC, et dans une pièce non ventilée ou mal ventilée.

Enfin, il est INTERDIT d'installer et d'utiliser ce poêle dans des pièces où des produits inflammables, explosifs ou corrosifs ou des mélanges (dont la concentration pourrait engendrer des risques d'incendie, d'explosion ou corrosion) sont fabriqués, produits, ou stockés.

Le lieu d'installation doit :

- permettre une utilisation aisée et un bon entretien du poêle ; ne pas installer le poêle dans un espace trop réduit ou de l'adosser trop près d'un mur, ceci afin de pouvoir ménager un accès pour le nettoyage du poêle et du conduit d'évacuation des fumées (ramonage) ;
- avoir un plancher avec une portance adéquate ;
- avoir des murs, sol et plafond environnants dont la résistance à la chaleur et au rayonnement est compatible ;
- être doté d'une amenée d'air extérieur conformément aux prescriptions de la présente notice, ou à défaut la réaliser conformément aux prescriptions ;
- être doté d'un système d'évacuation des fumées conformément aux prescriptions de la présente notice, ou à défaut le réaliser conformément aux prescriptions ;
- être pourvu d'une amenée de courant électrique conforme à 230 V~ 50 Hz, intégrée dans une installation électrique conforme aux réglementations en vigueur ;
- être conforme aussi aux autres normes ou règlements éventuellement en vigueur dans le pays où a lieu l'installation.

10.2 Sol porteur

Il convient de vérifier que le sol sur lequel sera posé le poêle est suffisamment porteur. Si une construction existante ne satisfait pas à cette condition préalable, des mesures adéquates (par exemple, l'installation d'une plaque de répartition de charge) doivent être prises pour permettre au sol de supporter le poêle. En cas de doute, consulter un spécialiste. Le poids de votre poêle est donné dans la fiche technique produit. Contrôlez aussi la planéité du sol où sera installé le poêle.

10.3 Matériaux des murs, sol et plafond environnants

L'installation d'un poêle peut nécessiter des aménagements particuliers en fonction des matériaux constituant les parois environnantes du poêle (combustibilité, résistance thermique et mécanique).

Pour cela, il faut vérifier la nature des matériaux constituant le ou les murs d'adossement, le sol et le plafond. S'ils sont combustibles ou dégradables sous l'effet de la chaleur, Il est indispensable de respecter les distances de sécurité par rapport aux éventuels matériaux combustibles se trouvant dans les parois à proximité du poêle, ces distances devant être vérifiées tant par rapport au poêle lui-même que par rapport aux conduits de raccordement et de fumée. Tous les câbles électriques (ainsi que leurs gaines) et les canalisations de gaz doivent être enlevés des parois d'adossement (sol, murs et plafond) s'ils se trouvent à moins de la distance de sécurité indiquée dans le chapitre suivant.

10.4 Distances du poêle par rapport aux murs et meubles environnants

Si les murs situés à proximité du poêle contiennent des matériaux ou revêtements combustibles ou dégradables sous l'effet de la chaleur (sans oublier les câbles électriques et les canalisations de gaz), il est indispensable de :

- Soit enlever ces matériaux, s'ils se trouvent à moins de la distance de sécurité spécifiée ci-après,
- Soit interposer une plaque de protection (par exemple, plaque métallique ou en silicate de calcium, ou contre-cloison en briquettes ou ardoises), débordant de 20 cm de part et d'autre du poêle ; cette plaque ou contre-cloison devra créer une lame d'air ouverte ou ventilée, d'une épaisseur de 2 cm minimum si le matériau combustible dans le mur d'adossement est du polystyrène ou un autre matériau à combustibilité équivalente,
- Soit laisser une distance de sécurité minimale entre le poêle et ces matériaux conformément aux schémas ci-dessous :



Dans tous les cas, les distances ci-dessus devront être augmentées à proximité de meubles ou de tout autre objet particulièrement sensible à la chaleur (ordinateur, télévision ou chaîne Hi-Fi par exemple) à cause des élévations de température que le fonctionnement du poêle pourrait engendrer.

Il convient aussi de laisser une distance de sécurité suffisante entre ces murs combustibles d'une part, et, d'autre part, le conduit de raccordement et le conduit de fumée ou le conduit concentrique.

Si les murs sont en matériaux non combustibles, il convient malgré tout de laisser au moins 10 cm en arrière du poêle et sur les côtés pour ne pas dégrader le revêtement sur ces murs (voire plus suivant la résistance à la chaleur de la peinture de ce mur), et pour laisser une ventilation suffisante dans l'environnement du poêle pendant son fonctionnement.

En avant du poêle, il faut éloigner de plus de 1,50 mètre tout mobilier et tous les objets susceptibles de se dégrader sous l'effet de la chaleur et du rayonnement (canapés, fauteuils, tables, tapis, etc.).

11- CONDUIT DE FUMEE

Les conduits de fumée doivent être conformes en France à l'arrêté de 1969, aux règles de l'art relatives aux NF DTU 24.1 de février 2006 et pour tous les autres pays, respecter les réglementations nationales en vigueur. Un poêle à granulés doit être raccordé sur un conduit de fumée individuel. Le conduit de fumée doit permettre la récupération des suies et doit pouvoir être ramoné. Aucun conduit d'air chaud ne doit transiter dans un conduit de fumée.

Tout conduit de fumée, conduit de fumée tubé ou conduit de fumée chemisé doit comporter une plaque signalétique, en matériaux inaltérables, mise en œuvre par l'installateur. Cette plaque signalétique fournit la désignation de l'ouvrage et informe sur les caractéristiques du conduit de fumée. Elle peut être placée dans les combles ou éventuellement sur la souche.

11.1 Raccordement au conduit de fumée existant

Dans le cas de la « zone 1 », la sortie du conduit de fumée dépasse de 40 cm toute partie de construction distante de moins de 8 m donc cela inclut généralement le faîtage.

Suivant que le conduit d'évacuation des fumées est existant ou à créer, et qu'il est associé ou séparé de l'amenée d'air, plusieurs cas de figures sont décrits ci-après :

- création d'un conduit métallique isolé double paroi, et d'un conduit d'amenée d'air étanche séparé,
- utilisation d'un conduit traditionnel maçonné existant,
- utilisation d'un conduit métallique isolé double paroi existant,
- création d'un conduit de fumée ou utilisation d'un conduit de fumée existant, et prise d'air dans la pièce.

11.1.1 Création d'un conduit métallique isolé double paroi et d'un conduit d'amenée d'air séparé

Le conduit métallique isolé double paroi peut être en situation intérieure ou extérieure au bâtiment.

La résistance thermique des conduits métalliques isolés double paroi doit être au minimum de $0,40 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$, ce qui interdit d'utiliser un conduit métallique simple paroi ou un simple tubage à la traversée des combles ou de parties habitables ou d'un plafond ou d'un mur ; le conduit isolé doit déboucher dans la pièce où se trouve le poêle. Compte tenu des niveaux de température des fumées obtenus en sortie des poêles B6, B9, B9S, B9CX, B10 et B12C, le calcul du conduit pour le fonctionnement en allure réduire selon l'EN 13384-1 a une forte probabilité de vous indiquer qu'il peut y avoir condensation dans le conduit, et il est donc recommandé d'utiliser des composants classés « W » (résistant aux condensats) et ayant une qualité d'inox au moins équivalente à la nuance AISI 316.

Le conduit de fumée doit respecter les distances de sécurité entre la paroi extérieure du conduit de fumée et les matériaux combustibles les plus proches ; dans la plupart des cas des conduits métalliques isolés, cette distance de sécurité est de 8 cm minimum (voir DTU 24.1). En cas de non-respect de cette distance de sécurité, il faudra soit éloigner les matériaux combustibles, soit créer un autre conduit de fumée.

Toutes les autres règles de l'Art doivent être respectées (classes de température, d'étanchéité au gaz et de résistance à la corrosion, limites de dévoiements, sens d'emboîtement des composants, traversée des planchers, température de surface des habillages ou coffrages autour du conduit de fumée, débouché au plafond, absence de piège à calories, reprises de charge, etc.).

Si vous choisissez de faire déboucher le conduit de fumée au plafond ou si ce conduit de fumée est extérieur au bâtiment, il faut obligatoirement utiliser un conduit métallique isolé double paroi pour assurer le raccordement entre le poêle et ledit conduit de fumée.

Le seul cas de figure où vous utiliserez un tuyau simple paroi à l'arrière du poêle sera la pièce d'adaptation citée pour le raccorder à un conduit métallique isolé double paroi qui descendra au sol, et sera situé juste à l'arrière du poêle. L'amenée d'air comburant doit être réalisée selon les prescriptions ci-avant.

11.1.2 Utilisation d'un conduit traditionnel maçonné existant

La résistance thermique des conduits en boisseaux (ou briques) doit être au minimum de $0,05 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$. Généralement, on constate sur les conduits maçonnés existants que cette résistance thermique est de l'ordre de $0,09$ à $0,15 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$, alors qu'il est recommandé qu'elle soit de $0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$ au minimum (amendement A1 au DTU 24.1). Compte tenu de cette relativement faible isolation thermique, il y a un risque élevé de condensation dans le conduit, et ainsi un tubage s'impose systématiquement (les conduits maçonnés sont rarement étanches aux condensats). Si la section intérieure le permet, il est même préférable d'introduire un conduit métallique isolé dans ce conduit existant. Ce tubage devra notamment être classé « W » (résistant aux condensats) et « G » (résistant à un feu de cheminée), et avoir un diamètre 80 mm (voire \varnothing 100 ou 130 mm si le calcul selon EN 13384-1 vous le recommande).

Le ramonage du conduit existant, voire le débistrage, est impératif avant d'introduire le tubage.

L'espace annulaire autour du tubage doit être ventilé selon les prescriptions du DTU 24.1 (notamment minimums de 20 cm^2 en partie basse et 5 cm^2 en haut).

Si, du fait par exemple de dévoiements trop importants ou de joints trop proéminents à l'intérieur, on ne peut pas passer un tel tubage dans le conduit existant, il est alors nécessaire de créer un autre conduit neuf.

Le conduit de fumée doit respecter les distances de sécurité entre la paroi extérieure du conduit de fumée et les

matériaux combustibles les plus proches ; dans la majorité des cas des conduits maçonnés, cette distance de sécurité est de 10 cm minimum. Cette distance de sécurité est inchangée si le conduit maçonné est tubé (voir DTU 24.1). En cas de non-respect de cette distance de sécurité, il faudra soit éloigner les matériaux combustibles, soit créer un autre conduit de fumée.

Toutes les autres règles de l'Art doivent être respectées (classes de température, d'étanchéité au gaz et de résistance à la corrosion, limites de dévoiements, sens d'emboîtement des composants, traversée des planchers, température de surface des habillages ou coffrages autour du conduit de fumée, débouché au plafond, absence de piège à calories, reprises de charge, etc.).

Si l'espace annulaire autour du tubage ne sert pas à l'amenée d'air comburant, il faut alors au débouché du tubage un chapeau pare-pluie équipé d'un dispositif anti-volatile.

11.1.3 Utilisation d'un conduit métallique isolé double paroi existant

Notamment si le conduit de fumée métallique isolé double paroi existant a un diamètre supérieur à 150 mm (ou un diamètre trop grand suivant le calcul selon l'EN 13384-1), ou s'il est classé « D » (non résistant aux condensats), il convient d'installer un tubage dans ce conduit.

Ce tubage devra notamment être classé « W » et « G », et avoir un diamètre 80 mm (voire Ø 100 ou 130 mm si le calcul selon EN 13384-1 vous le recommande).

Il faut alors créer une amenée d'air canalisée étanche de l'extérieur jusqu'au poêle. L'espace annulaire autour du tubage doit être ventilé selon les prescriptions du DTU 24.1 (notamment minimums de 20 cm² en partie basse et 5 cm² en haut).

Au préalable, on vérifiera qu'il y a bien une distance minimale de sécurité entre la paroi extérieure du conduit de fumée et les matériaux combustibles les plus proches ; dans la plupart des cas des conduits métalliques isolés, cette distance de sécurité est de 8 cm (voir DTU 24.1). Cette distance de sécurité est inchangée si le conduit métallique isolé est tubé (voir DTU 24.1). En cas de non-respect de cette distance de sécurité, il faudra soit éloigner les matériaux combustibles, soit créer un autre conduit de fumée.

Toutes les autres règles de l'Art doivent être respectées (classes de température, d'étanchéité au gaz et de résistance à la corrosion, limites de dévoiements, sens d'emboîtement des composants, traversée des planchers, température de surface des coffrages autour du conduit de fumée, débouché au plafond, absence de piège à calories, reprises de charge, etc.).

Si l'espace annulaire autour du tubage ne sert pas à l'amenée d'air comburant, il faut alors au débouché du tubage un chapeau pare-pluie équipé d'un dispositif anti-volatile.

11.1.4 Création d'un conduit de fumée ou utilisation d'un conduit de fumée existant, et prise d'air dans la pièce :

Le conduit de fumée neuf ou existant doit respecter les prescriptions rappelées dans les paragraphes précédents suivant votre cas de figure. Une prise d'air comburant sur l'extérieur est impérative dans la pièce où se trouve le poêle. Le poêle B6, B9, B9S, B9CX, B10 et B12C pourra alors prélever dans la pièce l'air indispensable à son fonctionnement.

11.1.5 Installation en zone 2

11.1.5.1 Généralités

Dans le cas de la « zone 2 », la sortie des fumées ne dépasse pas de 40 cm toute partie de construction distante de moins de 8 m et peut donc se trouver au niveau du faîtage voire plus bas : la sortie des fumées se situe en « rampant de toiture ».

Une installation en zone 2 ne peut être réalisée que dans l'habitat individuel.

Une installation en « zone 2 » est possible car le poêle (B6, B9, B9S, B9CX, B10 et B12C) est étanche.

Dans le cas de la « zone 2 », la prise d'air comburant doit impérativement être canalisée depuis l'extérieur jusqu'au poêle, de sorte que l'ensemble {conduit d'évacuation des fumées + poêle + conduit d'amenée d'air} soit étanche.

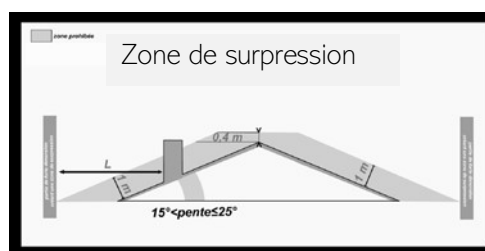
Un conduit concentrique situé à l'extérieur du bâtiment est interdit, sauf en ce qui concerne le terminal.

La sortie du conduit concentrique (rejet des fumées dans l'atmosphère et aspiration de l'air comburant) doit être équipée d'un terminal spécifique au conduit concentrique et limitant la recirculation des fumées dans la prise d'air. La prise d'air comburant du terminal doit être située au minimum à 30 cm au-dessus du toit (pour ne pas risquer d'être obturée par la neige).

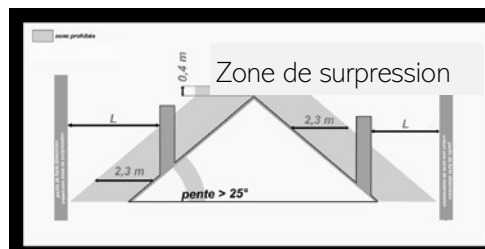
11.1.5.2 Positions du terminal admises et interdites en zone 2

Si l'installation est en configuration séparée (évacuation des fumées non concentrique de l'amenée d'air comburant), le débouché du conduit de fumée doit être positionné au-dessus de la zone de surpression définie dans l'EN 13384 dont les principales exigences sont résumées dans les schémas ci-dessous :

Débouché en toiture ayant une pente de 15° à 25° :

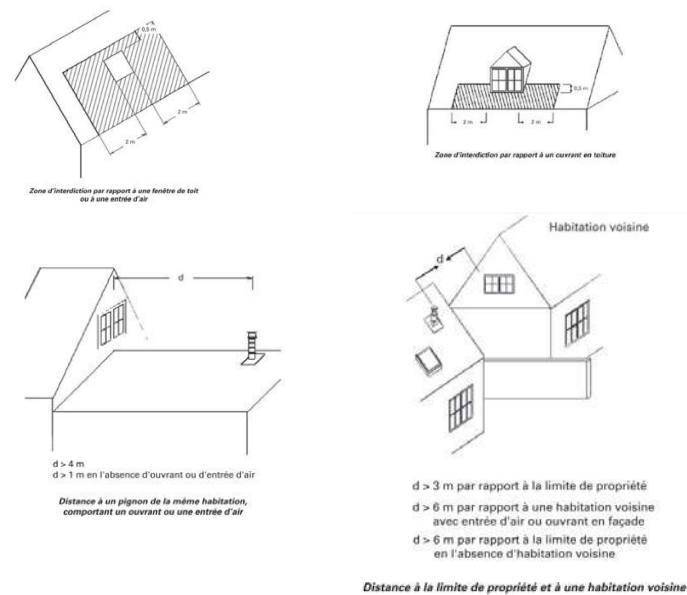


Débouché en toiture ayant une pente $> 25^\circ$:



De plus, que l'installation soit en configuration séparée ou concentrique, en plus des généralités qui précèdent, le terminal vertical ne doit pas se trouver à proximité des ouvrants ou entrées d'air, des obstacles ou des façades des habitations voisines (les zones hachurées dans les schémas ci-dessous sont les zones interdites) :

Schémas ci-dessous extraits du CPTC 3708.



11.1.6 Installation en zone 3

Dans le cas de la « zone 3 », la sortie des fumées est réalisée au travers d'un mur et se trouve en « façade ». Une installation en « zone 3 » est possible parce que le poêle B6, B9, B9S, B9CX, B10 et B12C est étanche.

Une installation en zone 3 ne peut être réalisée que dans l'habitat existant (habitat neuf exclu) ; les bâtiments sont considérés « existants » lorsqu'ils ont été réalisés depuis plus de 3 ans. Il faut toujours privilégier une installation en zone 1, voire en zone 2.

De plus, une installation en zone 3 ne peut être réalisée que dans l'habitat individuel.

Un conduit concentrique situé à l'extérieur du bâtiment est interdit, sauf en ce qui concerne le terminal.

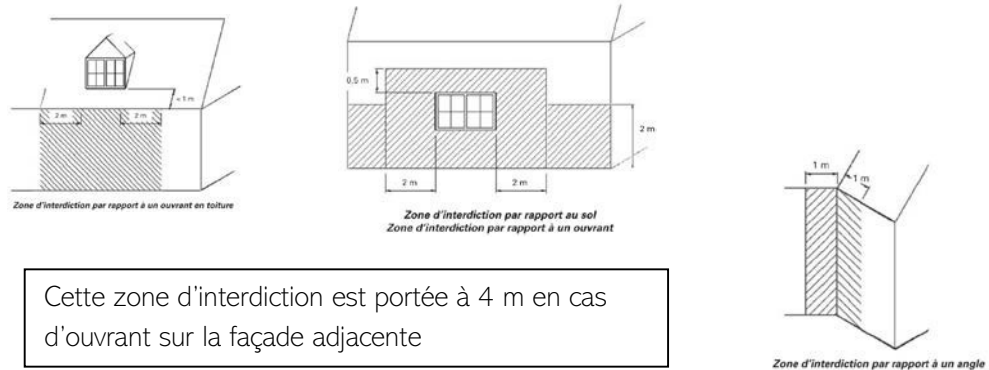
Une configuration séparée (conduits d'évacuation des fumées et d'amenée d'air distincts) en zone 3 est interdite ; il faut donc impérativement utiliser un conduit concentrique. La prise d'air comburant est donc impérativement canalisée dans le conduit concentrique, de sorte que l'ensemble {conduit d'évacuation des fumées + poêle + conduit d'amenée d'air} soit étanche.

Le conduit concentrique, de diamètres 80/130 de préférence, qui assure l'évacuation des fumées et l'amenée d'air comburant, doit être mis en œuvre conformément aux exigences réglementaires (DTA de ce conduit concentrique notamment) et aux préconisations du fabricant du conduit concentrique, et notamment :

- la sortie du conduit concentrique (rejet des fumées dans l'atmosphère et aspiration de l'air comburant) doit être équipée du terminal horizontal spécifique à ce conduit concentrique limitant la recirculation des fumées dans la prise d'air, pour assurer un tirage thermique minimum la différence de hauteur entre la buse de départ fumée du poêle et le terminal horizontal doit être de 1,5 m minimum (mesurée de l'axe à axe),
- Il faut que le terminal horizontal soit à une hauteur supérieure à 2 m du sol extérieur, ne débouche pas sur une circulation extérieure hors de la propriété privée, et ne soit pas dans une cour fermée,
 - pour limiter le noircissement de la façade, il faut que l'extrémité du terminal horizontal dépasse de la façade de 40 cm minimum,
 - pour éviter des turbulences néfastes à l'évacuation des fumées ou à l'amenée d'air comburant par rapport à un débord de toit, il faut que le terminal respecte la zone d'interdiction (zone hachurée dans le deuxième schéma ci-contre),
 - sur toute sa longueur et à la traversée des parois, il faut respecter la distance de sécurité spécifiée dans le DTA du conduit concentrique (de 10 cm minima dans la majorité des cas) entre la paroi extérieure du conduit concentrique et tout matériau combustible,
- le conduit concentrique doit être situé dans le local où est installé le poêle (sauf ce qui concerne le terminal extérieur), donc il ne doit pas traverser le plafond ou d'autres pièces.
- dans ce local, le conduit concentrique doit permettre l'entretien et la dépose du poêle et demeurer démontable ; il peut être placé dans un coffrage facilement démontable et ventilé conformément au DTA du conduit concentrique correspondant,

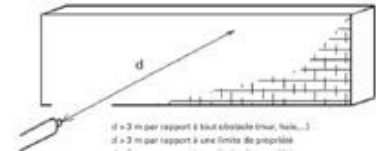
- il est déconseillé d'installer le terminal fasse aux vents dominants (risque de mise en sécurité et de salissure de la façade). En plus de ce qui précède, le terminal horizontal ne doit pas se trouver à proximité des ouvrants ou entrées d'air, des obstacles ou des façades des habitations voisines (les zones hachurées dans les schémas ci-dessous sont les zones interdites) :

Schémas ci-dessous extraits du CPTC 3708.

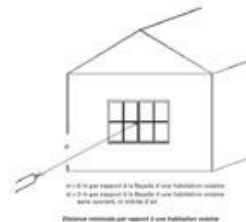


Distance minimale à un obstacle ou à une limite de propriété :

- $d > 3$ m par rapport à tout obstacle (mur, haie)
- $d > 3$ m par rapport à une limite de propriété avec habitation voisine
- $d > 6$ m par rapport à une limite de propriété en l'absence d'habitation voisine



Distance minimale par rapport à une habitation voisine :



12 AMENEE D'AIR COMBURANT



Attention : Si vous rencontrez des difficultés à allumer ou vous vivez dans les zones humides, nous recommandons de ne pas connecter l'appareil directement à l'apport d'air extérieur : l'humidité de l'extérieur, en fait, empêche l'allumage des pellets et pourrait donner des problèmes à la bougie. SAUF dans le cas d'installation en Zone 2 & Zone 3 avec un conduit concentrique.

Pour des raisons de bonne combustion, de sécurité, d'hygiène et de santé, et par exigences réglementaires, une amenée d'air comburant est obligatoire. La consommation d'air comburant (encore appelé "air de combustion") pour les poêles à granulés est d'environ $3 \text{ m}^3/\text{h}$ par kW.

Cet apport d'air doit venir en supplément à celui nécessaire au renouvellement d'air réglementaire pour la ventilation des logements. Cette alimentation en air de combustion doit être réalisée depuis l'extérieur, soit en étant canalisée de l'extérieur jusqu'au poêle, soit en débouchant dans la pièce où se trouve le poêle.

Cas d'une amenée d'air comburant débouchant dans la pièce où se trouve le poêle : (Zone 1). Une amenée d'air débouchant dans la pièce où se trouve le poêle (donc non raccordée au poêle) n'est pas la solution idéale mais peut s'avérer nécessaire suivant certaines configurations de l'habitation qui ne permettraient pas de mettre en œuvre une amenée d'air canalisée.

Dans le cas d'une amenée d'air débouchant dans la pièce où se trouve le poêle, percer dans la paroi extérieure une

ouverture d'une section minimale de 50 cm² (trou Ø 8 cm) avec une garde au sol d'environ 10-30 cm. Protéger aussi l'ouverture avec une grille à l'intérieur et une autre à l'extérieur, qui doivent l'une et l'autre conserver une section réelle de passage d'air de 50 cm² et avoir un maillage (espace libre de passage de l'air) supérieur à 3 mm pour ne pas être facilement bouchées par les poussières et insectes.

La prise d'amenée d'air doit être située soit directement à l'extérieur, soit dans un local ventilé sur l'extérieur (sous-sol avec air non pollué ou un vide sanitaire s'il est suffisamment ventilé et sec).

La prise d'air ne doit pas être forcément réalisée à l'arrière du poêle, mais doit être située de préférence face aux vents dominants ou prise dans un vide sanitaire bien ventilé, et doit déboucher aussi près que possible du poêle (pour éviter qu'un courant d'air gênant ne traverse la pièce).

Si la prise d'air est directement à l'extérieur, assurez-vous qu'elle est positionnée de manière à ne pas être bloquée accidentellement (empilage de matériaux à l'extérieur contre la grille, ou plantes dont la croissance viendrait masquer le passage d'air).

Cas d'une amenée d'air comburant canalisée directement de l'extérieur jusqu'au poêle :

Cette solution est préférable d'un point de vue performance thermique à une amenée d'air débouchant dans la pièce car il n'y a pas d'entrée d'air froid dans l'habitation. De plus, dans ce cas de figure, le fonctionnement du poêle est moins perturbé par la ventilation ou l'utilisation d'une hotte d'aspiration ou d'un autre appareil à combustion.

Les poêles B6, B9, B9S, B9CX, B10 & B12C disposent à l'arrière d'un buselot de prise d'air de combustion de Ø 50 mm qui garantit un bon fonctionnement.

Les poêles B9CX (sortie concentrique sur le dessus) ont également la possibilité d'être raccordés en option par l'arrière.

Il y a deux manières de réaliser cette amenée d'air canalisée de l'extérieur jusqu'au poêle :

1. En mettant en œuvre un tuyau traversant un mur périphérique en respectant les dimensions suivantes :

- diamètre 50 mm si longueur < 1 m, sans coude,

- diamètre 80 mm (avec un adaptateur 50-80 mm proche du poêle) si longueur entre 1 et 4 m, avec 2 coudes à 90° maxi,

- diamètre 100 mm (avec un adaptateur 50-100 mm proche du poêle) si longueur entre 4 et 8 m, avec 4 coudes à 90° maxi,

et en plaçant à l'extérieur une grille de protection démontable (pour permettre son nettoyage) d'une section réelle de passage d'air de 20 cm² et ayant un maillage (espace libre de passage de l'air) supérieur à 3 mm

La prise d'amenée d'air doit être située soit directement à l'extérieur (grille démontable pour permettre son entretien), soit dans un vide sanitaire s'il est suffisamment ventilé et sec.

Une amenée d'air canalisée de l'extérieur jusqu'au poêle est obligatoire pour les habitations de type étanche ou lorsque le conduit de fumée débouche en zone 2 ou 3.

2. En utilisant un conduit concentrique qui permet l'évacuation des fumées dans le conduit intérieur, et l'aspiration de l'air comburant par l'espace annulaire entre le tuyau intérieur d'évacuation des fumées et la paroi extérieure. Les piquages et raccords sont fournis par les fabricants de ces conduits concentriques. Demander conseils à votre revendeur.

Ce type d'installation peut être réalisé jusqu'à une hauteur maximale de 8 m.

Dans tous les cas, garantir l'étanchéité du branchement du conduit canalisant l'air sur le poêle avec une bande mousse ou un manchon de diamètre adapté ou équipé d'un flasque élastique. Une étanchéité assurée par un scotch aluminium peut constituer, selon sa nature, une solution non durable. Dans bien des cas, des réglages sur site sont nécessaires, la mise en service permet de les réaliser.

13 - RACCORDEMENT ELECTRIQUE

Conformément à la réglementation, l'installation doit être réalisée par un professionnel qualifié. Le poêle est livré avec un câble d'alimentation qui doit être relié à une source d'alimentation électrique de 230V/50Hz.

Assurez-vous que le câble d'alimentation électrique ne soit pas en contact avec toute partie chaude (conduit de fumée par exemple). De plus assurez-vous que l'appareil soit raccordé avec un dispositif de mise à la terre et si nécessaire un coupe-circuit individuel. Si vous rencontrez un problème de signal réseau par exemple vérifiez les fusibles (5 x 20 : 4 A

SDT) situés au-dessus de la prise d'alimentation électrique ON/OFF.



ATTENTION : mettre sur 0 avant de brancher le câble réseau sur le poêle

Le branchement électrique du poêle doit être réalisé après le raccordement au conduit de fumée et au conduit d'amenée d'air.

Le poêle est livré avec un câble d'alimentation et une fiche qui doit être branchée à une prise de courant 230V/50Hz avec prise de terre et une protection conforme aux exigences de la norme NF C 15100 et toutes les normes nationales ou locales en vigueur.

La vérification de la continuité du circuit de terre est particulièrement importante pour garantir la sécurité des personnes.

Des variations de tension supérieures à 10% (ce risque est particulièrement présent dans les zones reculées, en bout de ligne ERDF) peuvent détériorer l'électronique du poêle (s'il n'est pas déjà en place, prévoir un interrupteur différentiel adapté).

Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par un technicien qualifié afin d'éviter tout risque.

Lorsque le poêle n'est plus utilisé pendant une longue période (en été notamment), débrancher le câble d'alimentation, cela évitera tout risque de détérioration de la carte électronique en cas de surtension (orage par exemple). Profitez-en pour vider le réservoir à granulés complètement.

Ouvrir l'interrupteur de mise sous tension seulement si l'on désire mettre le poêle en service : cet interrupteur se trouve à l'arrière du poêle, en bas à droite (quand on se trouve face au poêle).

Après l'ouverture de l'interrupteur, le poêle est alimenté en électricité.

L'allumage a lieu selon le mode de fonctionnement sélectionné, et éventuellement selon la programmation établie. Vérifier que la quantité de combustible dans le réservoir est suffisante pour la période de fonctionnement prévue.

14 - ENTRETIEN

L'appareil doit être à l'arrêt, froid et débranché du réseau électrique.

Pour maintenir les performances de votre appareil, il est nécessaire de l'entretenir.

14.1 Entretien du poêle

14.1.1 Généralités et mises en garde

Tout poêle à granulés de bois requiert un entretien régulier afin de conserver ses performances et d'assurer la sécurité. Une absence ou une négligence d'entretien entraînera des problèmes de fonctionnement du poêle tels que :

- encrassement du creuset avec dépôts conséquents de cendres, et de granulés imbrûlés,
- mauvaise combustion,
- noircissement de la vitre,
- dépôt de cendres et suies sur l'échangeur et dans le conduit de fumée, avec comme conséquences un mauvais rendement, voire un dysfonctionnement par absence de tirage, voire un feu de cheminée dans le conduit de fumée,

En plus du nettoyage de la vitre céramique et des surfaces externes du poêle, l'entretien de votre poêle requiert des entretiens courants simples, et des entretiens de fond y compris le remplacement du joint de porte ou de la vitre

Il est absolument indispensable que les personnes chargées de l'entretien courant d'une part, et les personnes chargées de l'entretien de fond d'autre part, prennent connaissance et respectent l'ensemble des prescriptions de la présente notice avant toute intervention.

L'entretien doit être effectué régulièrement :

- par l'utilisateur en ce qui concerne les opérations courantes ; toute la procédure ne demande que quelques minutes par jour,
- et par un centre agréé ou un professionnel qualifié et possédant une connaissance adaptée du produit pour l'entretien de fond.

L'entretien du poêle est obligatoire pour son bon fonctionnement et pour conserver ses performances.

Votre poêle gardera ses bonnes caractéristiques thermiques et fonctionnelles pour longtemps seulement si vous suivez le programme d'entretien, tant dans sa fréquence que dans le sérieux du suivi des instructions. La même attention sera apportée au ramonage du conduit d'évacuation des fumées pour rendre l'ensemble de l'installation sécuritaire et thermiquement efficace. La non-exécution de ces opérations peut nuire à la sécurité de l'appareil et de l'installation.

Se référer donc à la fréquence conseillée et à l'attribution de ces actions, détaillées dans le tableau ci-dessous. Le constat, par l'utilisateur et par le professionnel qualifié, des quantités d'encrassement pourra permettre à l'utilisateur d'adapter la fréquence des entretiens courants pour nettoyer et entretenir son poêle.

	Qui ?	Chaque allumage	Hebdomadaire	Tous les 3 mois	2 fois par an ou tous les 1000 kg de granulés
	U	X			
Cendrier et tube de la bougie	U		X		
Échangeur des fumées	U		X		
Vitre	U	X			
Fond du réservoir à granulés	U			X	
Habillage du poêle	U			X	
Tampon sous le Té en pied de conduit	U			X	
Boîte à fumée, extracteur des fumées et échangeurs de chaleur	P				X
Vis sans fin et motoréducteur	P				X
Ventilateur de convection (air chaud)	P				X
Joint de porte	P				X
Conduits d'évacuation des fumées et d'amenée d'air	P				X

U : utilisateur

P : Professionnel

Attention : avant d'effectuer n'importe quelle opération d'entretien sur le poêle, s'assurer :

- que le display soit sur OFF/ Éteint ;
- que toutes les parties du poêle sont froides ;
- que les cendres sont éteintes et froides dans le creuset ;
- de débrancher l'alimentation électrique (mettre l'interrupteur en position "OFF" est nécessaire mais pas suffisant) ;
- d'opérer avec les outils appropriés aux opérations d'entretien pour ne pas endommager la visserie et les composants du poêle. ;
- d'utiliser les protections adéquates pour la sécurité du travail (gants notamment).

Toute modification du poêle non autorisée par CHINVEST et toute modification de l'installation non autorisée par l'installateur est strictement interdite. Seules les pièces de rechange fournies par CHINVEST sont autorisées.

À la fin de chaque opération d'entretien et avant de remettre le poêle en service, veiller à remonter correctement chaque pièce du poêle et vérifier si tout est en ordre et assemblé comme à l'origine.

14.1.2 Nettoyage du creuset

Le nettoyage du creuset a pour objectif de libérer les passages d'air nécessaires à la combustion des granulés de bois. L'accumulation de cendres dans le creuset aura pour conséquence d'accélérer l'encrassement du poêle, de diminuer ses performances, de réduire la durée de vie du creuset, et d'augmenter les émissions de particules fines et autres polluants.

Le nettoyage du creuset est donc indispensable et doit être effectué régulièrement, en fonction de la qualité des granulés de bois et des résidus de combustion qui se forment, avant chaque allumage du poêle et au moins une fois par jour.

Durant le fonctionnement du poêle, en cas de résidus de combustion qui bouchent complètement ou partiellement les orifices du creuset, éteignez le poêle, laissez-le refroidir, retirez le creuset de son logement, et éliminez tous les résidus de combustion avec une brosse.

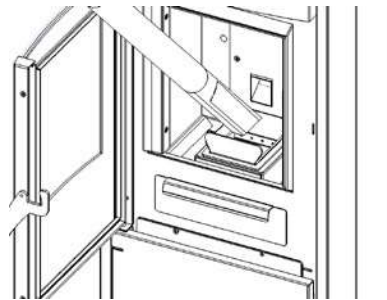
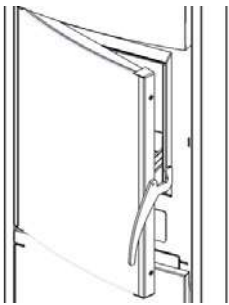
Chaque jour, un simple contrôle visuel suffit à comprendre s'il faut nettoyer le creuset ; seul un creuset bien propre peut garantir un bon fonctionnement du poêle. Un creuset encrassé est à l'origine d'une mauvaise combustion avec le risque d'une hausse de la température de fonctionnement du poêle et de sa surchauffe.

Si après le nettoyage, le problème persiste, il est évident que le type de granulés de bois utilisé n'est pas de bonne qualité. Il convient donc d'en changer pour une meilleure qualité en vérifiant la certification de qualité de ce granulé.

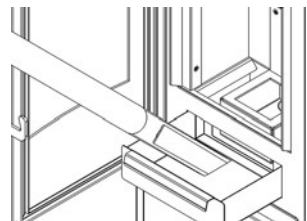
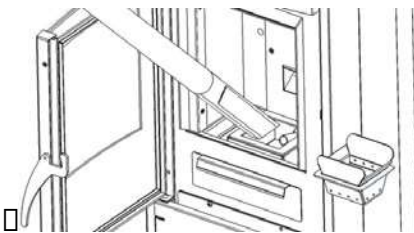
Ce nettoyage s'opère de la manière suivante :

- Agir sur la poignée pour ouvrir la porte du foyer ;

- Utiliser un aspirateur suffisamment puissant : attention utiliser soit un aspirateur spécial cendres, soit interposer un bidon aspire-cendres sur le tube d'aspiration de l'aspirateur
- Aspirer les cendres qui se déposent dans le creuset et autour du creuset (cette manœuvre permet de garantir la bonne circulation de l'air de combustion) ;



- Enlever le creuset (attention à sa température car il peut rester chaud plus longtemps que les autres pièces), en le tirant vers le haut, et nettoyer les cendres qui peuvent se trouver en-dessous.



- Enfin replacer le creuset dans sa position initiale.
- S'assurer qu'aucune braise ne soit active avant de ranger l'aspirateur

14.1.3 Nettoyage du cendrier, du tube de la bougie et de la chambre de combustion

Le nettoyage du cendrier, du tube de la bougie et de la chambre de combustion est indispensable et doit être effectué régulièrement, en fonction de la qualité des granulés de bois et des résidus de combustion qui se forment. Ce nettoyage doit être réalisé au moins chaque semaine et avant chaque allumage du poêle. Ce nettoyage s'opère de la manière suivante :

- Faire attention à ce que les cendres soient froides ;
- Tirer le cendrier pour pouvoir le vider ;
- Aspirer et nettoyer les dépôts qui ont pu s'accumuler dans le tube de la bougie et de l'arrivée d'air à l'aide d'une brosse ;
- Aspirer les cendres qui se sont accumulées dans la chambre de combustion et dans la porte ;
- Enfin replacer le cendrier dans sa position initiale.

14.1.4 Nettoyage de l'échangeur de fumées

Lorsque le poêle est froid, nettoyer l'intégralité de la chambre de combustion (avec une brosse) après avoir enlevé les déflecteurs de fumée. Ce nettoyage doit être réalisé au moins chaque semaine et avant chaque allumage du poêle.

14.1.5 Nettoyage de la vitre en vitrocéramique

Malgré tout, suivant le temps ou les conditions de fonctionnement, le nettoyage de la vitre doit être effectué une fois par jour.

Ce nettoyage s'opère de la manière suivante :

Nettoyer la vitre à froid, jamais pendant le fonctionnement du poêle ou pendant sa phase d'arrêt.

Utiliser un produit dégraissant pour vitres en vitrocéramique à base d'ammoniaque et de substances non corrosives (solvants),

-Il existe des éponges spéciales (non abrasives) pour le nettoyage, mais le plus simple est de prendre un chiffon de coton ou papier absorbant humidifié, imbibé de ce produit nettoyant pour vitrocéramique,

-Ne jamais pulvériser du nettoyant directement sur la vitre mais toujours sur le chiffon ou le papier absorbant, afin d'éviter toute humidification du joint de porte avec le produit nettoyant, car cela réduit sa durée de vie,

-Puis frotter jusqu'à ce que la vitre devienne propre,

-Parfaire le nettoyage avec un chiffon propre et un produit courant du commerce pour les vitres classiques,

Ne jamais nettoyer la vitre alors que le poêle est en fonctionnement.
Ne jamais nettoyer la vitre à chaud. Ne jamais utiliser d'éponge abrasive.
Après avoir nettoyé la vitre, assurez-vous de bien refermer la porte du poêle.

À chaque ouverture de la porte du foyer, vérifier le bon état du joint. Son usure peut nuire au bon fonctionnement du poêle. Si le joint est usé, demander à votre revendeur de faire intervenir un professionnel qualifié.

14.1.6 Vidage du tampon au pied du conduit de fumée (ou du réceptacle à suies intégré au poêle).

L'opération décrite ci-dessous est à effectuer par l'utilisateur entre deux ramonages réalisés par un professionnel, donc tous les 3 mois en général. En fonction de la quantité de résidus collectée à chaque fois, l'utilisateur pourra plus ou moins rapprocher ou espacer ses interventions.

Si votre poêle a un départ de fumée sur le dessus, alors il faut vider régulièrement le réceptacle à suies et poussières intégré au poêle.

Si votre poêle a un départ de fumée sur l'arrière, alors votre installateur a nécessairement installé un Té en pied de conduit en arrière du poêle ; vous devez régulièrement ôter le bouchon situé sous le Té (ou sur le côté du Té) en pied du conduit de fumée, afin d'évacuer les poussières et suies qui s'y seront accumulées. Bien replacer et fixer le bouchon dans sa position initiale.

14.1.7 Nettoyage du fond du réservoir à granulés

Une fois tous les trois mois, et plus souvent si nécessaire (notamment si vous avez utilisé des sacs de granulés contenant beaucoup de sciures), vider le fond du réservoir de l'éventuelle sciure accumulée.

Pour cela, utiliser un aspirateur suffisamment puissant, éventuellement en adaptant un tuyau de petite section à son embout pour pouvoir passer entre les mailles de la grille de protection.

Ne jamais enlever la grille de protection installée à l'intérieur du réservoir.

Ne jamais introduire dans le réservoir quelque objet que ce soit, autre que des granulés de bois.

En particulier, même protégé, n'essayez pas d'insérer les doigts entre l'hélice et le tuyau de la vis sans fin quand celle-ci est en mouvement, ils pourraient être malencontreusement écrasés ou tranchés. Si vous devez vraiment enlever ou déplacer un corps étranger éventuellement coincé, rappelez-vous de toujours débrancher la prise d'alimentation car le poêle pourrait démarrer en mode automatique s'il est placé sur ce mode de fonctionnement.

Enlever les éventuels granulés de bois (par aspiration) s'ils n'ont pas été utilisés depuis longtemps puisqu'ils auront certainement perdu leurs caractéristiques d'origine assurant une bonne combustion.

À chaque ouverture de la trappe du réservoir, vérifier le bon état du joint. Son usure peut nuire au bon fonctionnement du poêle. Si le joint est usé, demander à votre revendeur de faire intervenir un professionnel qualifié.

14.1.8 Nettoyage de l'habillage du poêle

Le nettoyage de l'habillage du poêle doit être effectué avec un chiffon en coton sec et non abrasif.

Et comme toutes les autres opérations d'entretien, ce nettoyage doit être réalisé uniquement quand le poêle est froid. Enlevez la poussière, les toiles d'araignée, etc... de la zone située derrière les panneaux de revêtement, au moins une fois par an juste avant la première chauffe de la nouvelle saison.

Ne jamais nettoyer l'habillage alors que le poêle est en fonctionnement.
Ne jamais utiliser d'éponge abrasive.
L'utilisation de détergents peut nuire aux revêtements du poêle.

14.1.9 Ramonage du conduit de fumée et nettoyage du conduit d'amenée d'air comburant

Le dépôt de suies, particules et créosote dans le conduit de fumée est inévitable, même en utilisant des appareils et des conduits de fumée très performants ; afin de limiter la formation de ces dépôts, et pour éviter des feux de cheminées et/ou l'obturation du conduit et/ou la corrosion du conduit, il est par conséquent indispensable d'effectuer le ramonage périodique du conduit de fumée.

Conformément au Règlement Sanitaire Départemental, le ramonage du conduit d'évacuation des fumées doit être effectué au minimum 2 fois par an dont une fois pendant la période de chauffage, et ce, sur toute sa hauteur.

En fonction de la qualité de granulés brûlés et de la quantité de suies recueillies, la fréquence de ramonage doit être augmentée.

Le ramonage du conduit de fumée implique le nettoyage du terminal de sortie des fumées (soit terminal concentrique, soit débouché de conduit avec grille anti-oiseau).

Lors du ramonage, il faut aussi :

- vider le Té récupérateur des cendres en pied du conduit de raccordement, et nettoyer l'éventuel siphon de récupération des condensats,
- nettoyer le conduit d'amenée d'air comburant de l'extérieur jusqu'à l'appareil, ainsi que la grille de prise d'air à l'extérieur, et s'assurer qu'ils ne sont pas partiellement bouchés ou encrassés,
- remplacer les éventuels joints en silicone qui se trouvent parfois aux jonctions de chaque tuyau de raccordement. Le ramonage doit être réalisé par un professionnel qualifié.

15 – GARANTIE CONTRACTUELLE

15.1 DUREE

La durée de garantie est de 5 ans à l'exception des pièces d'usures et à compter de la date de livraison par l'installateur ou le point de vente.

Elle s'applique pendant cette période à tout défaut de matière ou de fabrication. Nous ne sommes tenus qu'au remplacement gratuit des pièces reconnues défectueuses, après contrôle par nos soins.

15.2 GARANTIE LEGALE

Les dispositions de cette garantie ne sont pas exclues du bénéfice au profit de l'acheteur, du matériel concernant la garantie légale pour défauts et vices cachés, qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641, et suivants, du code civil.

15.3 VALIDITE

L'acquéreur désigné ci-contre, reconnaissant avoir reçu la notice d'installation, accepte de s'y conformer.

Afin de déclencher la garantie constructeur sur votre appareil, nous vous remercions de bien vous enregistrer sur notre site internet (www.chazelles.com), dans la zone « Entreprise-Services », puis « Garantie ».

Vous aurez besoin de votre facture d'achat et du numéro de série de votre appareil.

La garantie n'est valable que si l'appareil est utilisé conformément aux recommandations signifiées dans la notice fournie avec l'appareil.

15.4 EXCLUSION

15.4.1 Pièces d'usure

Les joints de portes, de vitre, la sole foyère et le déflecteur sont des pièces d'usure et de ce fait sont garantis un an à la date de livraison de l'appareil.

15.4.2 Vitre et matériaux réfractaires

Les vitres vitrocéramiques ainsi que les matériaux réfractaires sont exclus de la garantie.

15.4.3 Généralités

Les frais de déplacement, de transport, de main œuvre, d'emballage, de démontage et les conséquences de l'immobilisation de l'appareil, résultant des opérations de garantie, sont à la charge du client.

Tout désordre occasionné, sur l'ensemble de l'installation, par des organes mécaniques ou électriques qui ne sont pas de notre fourniture et qui sont interdits par des textes régissant les appareils de chauffage, est exclu de la garantie.

Les dégâts occasionnés par l'utilisation de tout autre combustible que le bois.

La garantie ne s'applique pas dans les cas suivants, sans que cette liste soit exhaustive : Installation et montage des appareils dont la charge n'incombe pas à Cheminées de Chazelles. En conséquence, Chazelles ne peut être tenue pour responsable des dégâts matériels ou des accidents de personne consécutifs à une installation non conforme aux dispositions légales et réglementaires tels que l'usure normale du matériel ou usage anormal du matériel, notamment en cas d'utilisation du matériel dans des conditions différentes de celles pour lesquelles il a été construit. Il est formellement interdit de modifier ou transformer ou intervenir sur l'appareil.

Fin du document.....